

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 MARS 2025

### Liste des délibérations

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 13 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN (à son arrivée à 19h45), Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL (à son arrivée à 18h48), Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL, Daniel VITTE.

Excusés : Elham AOUN, Bernard BADIN (sortie à 19h11 et retour à 19h14, pendant le vote du Compte Financier Unique), Luc BLANCHET (avant l'arrivée de Delphine HARTMANN à 19h45), Delphine HARTMANN (avant son arrivée à 19h45).  
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Magali GUILLOT, Chantal HUGUET, Céline REVOL (avant son arrivée à 18h48).

Pouvoirs : Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN (à son arrivée à 19h45), Besma CARON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Christelle BAS, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Véronique SEYCHELLES donne pouvoir à Jacques GARNIER, Thérèse TISSERAND donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Patrick BLANDIN.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communauté-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

## PROCÈS-VERBAL

*Intervention de Bernard BADIN, Président*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 février 2025.

**Arrivée de Céline REVOL à 18h48.**

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

#### Stratégie financière

**Sortie de Bernard BADIN à 19h11, (sa voix ne sera pas comptabilisée pour le vote des délibérations relatives au Compte Financier Unique). Jean-Paul BONNETAIN est Président de séance.**

*Compte Financier Unique :*

1.1 (2025-42) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget Général (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget Général.

1.2 (2025-43) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Actions Economiques

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Actions Economiques.

1.3 (2025-44) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Eau

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Eau.



1.4 (2025-45) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement.

1.5 (2025-46) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

1.6 (2025-47) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones et de prendre acte de la présentation du bilan de l'Aménagement des Zones principales.

1.7 (2025-48) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette.

***Retour de Bernard BADIN à 19h14, Président de séance.***

*Affectation du résultat :*

1.8 (2025-49) Budget Général : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget Général comme proposé dans la délibération.

1.9 (2025-50) Budget annexe des Actions Economiques : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe des Actions Economiques comme proposé dans la délibération.

1.10 (2025-51) Budget annexe du service de l'Eau : Affectation du résultat de fonctionnement 2024  
**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe du service de l'Eau comme proposé dans la délibération.

1.11 (2025-52) Budget annexe du service de l'Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement comme proposé dans la délibération.

1.12 (2025-53) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme proposé dans la délibération.

1.13 (2025-54) Budget annexe des Aménagements de Zones : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones comme proposé dans la délibération.

1.14 (2025-55) Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette comme proposé dans la délibération.

1.15 (2025-56) Dotation de Solidarité Communautaire 2025 (DSC)

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de fixer l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire annuelle à 600 000 €, d'appliquer les critères de répartition tels que définis dans la délibération, de décider du lissage sur trois ans des impacts de la mise en place de la nouvelle répartition, et d'attribuer le montant par commune en découlant, tel que défini dans la délibération également.

1.16 (2025-57) Détermination de l'enveloppe des fonds de concours 2025

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de fixer l'enveloppe des fonds de concours de 2025 à 380 000 €, sur la base des montants plafonds par commune indiqués dans la délibération.

1.17 (2025-58) Fixation du produit de la taxe de GEMAPI pour 2025

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 571 358 € pour l'année 2025 et dire que le produit voté intègre la compensation éventuelle versée par l'Etat au titre de la taxe GEMAPI dans le cadre de la réforme des valeurs locatives industrielles prévue par la Loi de finances.

1.18 (2025-59) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Fixation des taux d'imposition pour 2025, suppression des 8 zones de perception de la TEOM et conservation d'une zone unique sur l'ensemble du territoire des Vals du Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter les taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour l'année 2025, comme présentés dans la délibération et décider de la suppression des 8 zones de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) telles que définies dans la délibération n°568-2018-186 du Conseil communautaire du 06 septembre 2018 et de conserver une seule et unique zone sur l'ensemble du territoire des Vals du Dauphiné.

1.19 (2025-60) Fixation des taux d'imposition 2025

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 2 oppositions (Jacques GARNIER avec le pouvoir de Véronique SEYCHELLES), 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter les taux d'imposition pour l'année 2025 comme présentés dans la délibération, et la mise en réserve de la fraction de taux de CFE capitalisable de 0,43 %.

1.20 (2025-61) Convention de partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur les Zones d'Activités d'intérêt communautaire (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le principe de partage de 80 % de la Taxe d'Aménagement perçue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la Communauté de communes par les Communes sur le périmètre des Zones d'activités économiques communautaires dont la Communauté de communes prend en charge l'aménagement, et d'approuver la convention de partage jointe en annexe de la délibération.

1.21 (2025-62) Création du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver la création d'un Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, relevant de l'instruction M57 et assujetti à TVA, et de demander son immatriculation au Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) afin de pouvoir engager les démarches nécessaires.

1.22 (2025-63) Mise en place d'une provision pour dépréciation de créances de plus de 2 ans

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de décider à compter de 2025, de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire pour l'ensemble des budgets de la collectivité, et de dire que chaque fin d'année, les comptes seront mouvementés de la manière suivante :

- Si la provision nécessite d'être prise ou complétée : par le débit du compte 6817 par opération d'ordre mixte.
- Si la provision nécessite une reprise : par le crédit du compte 7817 par opération d'ordre mixte.

1.23 (2025-64) Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver l'ajustement et la création des autorisations de programme telles que détaillées dans la délibération, et de dire que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

***Arrivée de Delphine HARTMANN à 19h45, avec le pouvoir de Luc BLANCHET.***

*Budgets primitifs :*

1.24 (2025-65) Budget Général : vote du Budget Primitif 2025 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

1.25 (2025-66) Budget annexe des Actions Economiques : vote du Budget Primitif 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Actions Economiques rapporté par le Vice-Président.

1.26 (2025-67) Budget annexe du service de l'Eau : vote du Budget Primitif 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

1.27 (2025-68) Budget annexe du service de l'Assainissement : vote du Budget Primitif 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

1.28 (2025-69) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : vote du Budget Primitif 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

1.29 (2025-70) Budget annexe des Aménagements de Zones : vote du Budget Primitif 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

1.30 (2025-71) Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : vote du Budget Primitif 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

1.31 (2025-72) Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin : vote du Budget Primitif 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin rapporté par le Vice-Président.

## Stratégie patrimoniale

1.32 (2025-73) Classement dans le domaine public et changement d'affectation du bâtiment rue Pierre Vincendon à La Tour du Pin

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de constater le classement dans le domaine public du bâtiment situé au 8 rue Pierre Vincendon à La Tour du Pin, sur la parcelle AD 546 d'une surface de 534 m<sup>2</sup>, de constater le changement d'affectation de ce bâtiment, et de restituer ce bâtiment au Budget général de la collectivité.

## Systèmes d'informations

1.33 (2025-74) Avenant n°1 à la convention bipartite d'application du pré-accord relatif à la couverture de l'Isère en Très Haut Débit, entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention bipartite d'application du pré-accord relatif à la couverture de l'Isère en Très Haut Débit, entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes et d'autoriser le paiement de la dernière annuité ajustée en fonction du nombre de Prises réellement déployées au cours de l'année 2025.

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE

### Administration générale

2.1 (2025-75) Modification n°3 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT, et de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol, les autres délégués étant inchangés.

**Délégué titulaire :** Yolande GENTIL (Belmont)

### Ressources Humaines

2.2 (2025-76) Créations et suppressions de postes – mars 2025

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 10 heures/semaine, un poste de rédacteur territorial à temps complet, et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 11.5 heures/semaine, un poste de rédacteur territorial à temps non complet de 17.5 heures/semaine, un poste de technicien territorial à temps complet.

2.3 (2025-77) Revalorisation des agents publics de la petite enfance dans le cadre du « bonus attractivité »

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de majorer l'IFSE des agents éligibles à la prime petite enfance d'un montant net de 100 € pour un temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

2.4 (2025-78) Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) pour les contrats groupes relatifs aux titres restaurant, mutuelle santé et assurance statutaire

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de donner mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour représenter la Communauté de communes et négocier en son nom, lors des trois consultations mentionnées dans l'objet.

### Parcours de santé

2.5 (2025-79) Co-financement au titre du programme LEADER « Terres de Dauphiné » au bénéfice de la Fondation BOISSEL (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs*

Il s'agit d'approuver le soutien financier d'un montant de 13 000 € pour le projet porté par la Fondation BOISSEL, et d'approuver la sollicitation de cette subvention comme contrepartie publique nationale du fonds FEADER.

## 3. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### Environnement, GEMAPI

3.1 (2025-80) Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Lo Parvi pour la période 2025-2028 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets*

Il s'agit d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'association Lo Parvi.

### Plan Alimentaire Territorial

3.2 (2025-81) Mise à jour de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes portant intégration des dispositifs spécifiques du Plan Alimentaire Territorial (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'approuver la convention modifiée n°1 relative aux aides économiques aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes, telle que jointe en annexe de la délibération.



3.3 (2025-82) Approbation du règlement d'intervention du programme d'aides économiques des Vals du Dauphiné « AGRIVAL » (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'approuver le règlement d'intervention des aides économiques « AGRIVAL » tel que présenté en annexe de la délibération.

3.4 (2025-83) Approbation du règlement d'intervention du programme d'aides économiques des Vals du Dauphiné « LOCALIM » (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'approuver le règlement d'intervention des aides économiques « LOCALIM » tel que présenté en annexe de la délibération.

3.5 (2025-84) Convention de mandat d'instruction avec le Département de l'Isère dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'approuver la convention de mandat d'instruction entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et le Département de l'Isère.

## Politique agricole

3.6 (2025-85) Convention multi partenariale du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les partenaires listés dans la délibération dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique des Vals du Dauphiné.

## 4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Habitat

4.1 (2025-86) Subvention à la commune de Saint Albin de Vaulserre pour l'amélioration d'un logement communal (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

**Cédric MILANI ne prend pas part au vote.**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Saint Albin de Vaulserre, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

4.2 (2025-87) Approbation de la convention de Pacte territorial France Rénov' passée entre l'Etat, l'Anah et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat Pacte territorial France Rénov' - Les Vals du Dauphiné entre l'Etat, l'Anah et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour 3 ans (2025-2027) et de valider l'engagement de la mise en œuvre opérationnelle du Pacte territorial Les Vals du Dauphiné à hauteur de 129 810 € HT tel que défini dans le plan de financement prévisionnel pour l'année 2025.

4.3 (2025-88) Convention de partenariat 2025 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre SOLIHA Isère Savoie et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2025, de valider la contribution à SOLIHA Isère Savoie pour un montant maximum de 23 000 € TTC, d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à SOLIHA Isère Savoie au titre de l'année 2025, et de valider la cotisation pour l'adhésion à SOLIHA Isère Savoie à hauteur de 100 € par an.

## Tourisme, PDIPR

4.4 (2025-89) Participation financière de la Communauté de communes au profit des hébergeurs du territoire pour l'adhésion à la solution de mise en marketing « Week-end Alpes Isère » proposée par Isère Attractivité (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs*

Il s'agit d'approuver la charte d'engagement entre Isère attractivité, la Communauté de communes, et l'hébergeur, pour la solution de marketing « Week-ends Alpes Isère », et d'approuver la participation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné d'un montant de 150 € par hébergement, soit 50 % des frais d'entrée.

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h34.

*Publication le 1<sup>er</sup> avril 2025.*